

Schéma d'Aménagement de la Romanche

Compte rendu des débats du comité Romanche du 31 janvier 2008 – 14 heures Mairie de Vizille

Présents :

Elus - Communes

M. Robert Veyret
M. Christian Pichoud

M. Alain Mistral
M. Alain Berhault
M. Jacques Nivon
M. Alain Ginies
M. Jean-Marc Gauthier
M. Serge Gros
M. Lionel Payen
M. René Hérault
M. Bernard Moreau
Mme Michelle Pelletier
M. Gilles Strappazon
Mme Yolande Adobati
M. Bernard Le Risbé
M. Daniel France
M. Jean-Claude Vayr
M. Gilbert Zaboni

Président du Symbhi - Conseiller général du canton de Rives
Conseiller Général du Canton de l'Oisans et Maire du Freney
d'Oisans
Maire de la Morte et Conseiller général du canton de Valbonnais
Maire de Vizille
Maire de Champ sur Drac
Maire d'Allemont
Maire de Vaulnaveys le Bas
Conseiller municipal à Vizille
Maire de Bourg d'Oisans
Adjoint au Maire de Bourg d'Oisans
Adjoint au Maire Travaux Bourg d'Oisans
Conseillère Municipale Allemont
Maire de St Barthélemy de Séchilienne
Maire de Notre Dame de Mésage
Adjoint au Maire de Jarrie
Maire adjoint de l'Alpe-d'huez
Maire de Saint Pierre de Mésage
Mairie de Champ sur Drac

Associations, chambres consulaires, administration, autres

Mme Michèle Dona

Mme Véronique Platz
M. Gilbert Rey
M. Jean-Noël Parpillon
Mme Martine Raimbault

Association de défense des intérêts des habitants de Champ et des
environs (ADIHCE)
ADRIR
Président du syndicat unique de l'Oisans
SIERG
Agricultrice APAO Allemont

M. Michel Arnaud
Mme. Paule Ayoub
M. Florent Baud
M. André Salvetti
Melle Marie-Agnès Lebeau
M. Aymeric Dupont
M. Pierre Cauwet
M. Olivier Tournoud
M. David Trautmann
M. Gilles Bernard
M. Jean-Louis Nucci
M. Raphaël Mano
M. Claude Grosjean
M. Jean-François Alessandri
Mme Manuelle Glasman
M. Christophe Sibieude
M. Yves Berlieux
Mme Anne Delaune
M. Julien Mondon
M. Stéphane Perrot
M. A. Deschamps
M. Fabrice Decout
M. Claude Colombot
Mme Annelise Comparet
M. Alain Haret
M. Serge Chalier
Mme Amandine L'évêque
M. Philippe Dentin
M. Laurent Lanfray
M. François Le Calvez
M. Jean-Pierre Bozonat
Mme Anne Catalon
M; Laurent Hustache
M. Didier Girard

SYMBHI

M. Jean-Noël Gachet
M. Daniel Verdeil
M. Olivier Manin

Bureaux d'études

M. Didier Clément
M. Lionel Guitard

Excusés

Mme Luisa Alzate
Mme Anne le Gloan
M. le Maire de Poisat
MM. Laurent Cyrot et Christian
Tracol

EDF
FRAPNA Isère
EDF
SUO – Bourg d'Oisans
SCREG Sud-est / Service Carrières
SACO - Contrat de rivière Romanche
Comité Départemental Canoë Kayak Grenoble Eaux Vives
Directeur territoire de l'Oisans
Agence de l'eau RMC
Représentants Mr Foussadier Directeur EID (démoustication)
Président A.S.M.R. Livet et Gavet
Comité Action Ruines de Séchilienne
Comité Action Ruines de Séchilienne
APAO chambre d'agriculture Grenoble
Secrétariat de la CLE du Drac et de la Romanche
ADRSO Allemont
METRO
Comité Isère canoë kayak à Bourg d'Oisans
Technicien fédération pêche Isère
A.A.P.P.M.A. La Grande Vizilloise – Fédération de pêche (38)
O.N.E.M.A. 38
Service prévention et risques DDE 38
Mission environnement DSTE Jarrie
Chambre d'agriculture
Service foncier – chambre d'agriculture
Service urbanisme Vizille
Président Association du Moulin
DGS Bourg d'Oisans
AAPPMA Pêcheurs d'Oisans
SETIS
SIERG
Agriculteur – APAO Bourg d'Oisans
Agriculteur – représentant APAO – Bourg d'Oisans

Conseil Général de l'Isère – Chef du Service de l'Eau
Chef de projet Symbhi
Chargé de mission Symbhi

Hydrétudes
Hydrétudes

Région Rhône-Alpes
Conseillère générale, Maire de Jarie

DDAF



Ouverture du Comité Consultatif Romanche

M. Robert Veyret, Président du Symbhi, ouvre la séance du cinquième Comité Romanche.

Ce Comité Romanche a pour objet :

- le retour sur la phase de concertation menée depuis novembre 2007, autour des deux scénarios contrastés ;
- la présentation des actions mises à l'étude dans le scénario final du Schéma d'Aménagement.



Retour sur la concertation

Présentation

Olivier Manin dresse un premier bilan de la concertation, sur la base du document envoyé aux membres du Comité Romanche les jours précédents :

- les personnes rencontrées et les réunions menées autour de la présentation des deux scénarios ;
- les thématiques des questions posées de manière récurrente à propos des scénarios, et plus généralement de la démarche (rôle des barrages EDF, impact agricole, fonctionnement des champs d'inondation contrôlée (CIC), interactions avec le risque majeur des Ruines de Séchilienne) ;
- les résultats des questionnaires d'enquête distribués auprès de la population lors des réunions publiques, ainsi qu'auprès des membres du Comité Romanche.

Il annonce que cette période de concertation, ainsi que la réflexion menée en interne avec les différents partenaires techniques, a conduit le Symbhi à réaliser, en parallèle de l'étude du scénario final, des analyses techniques complémentaires :

- une expertise sur le devenir du crapaud sonneur à ventre jaune si on enlève la digue de la falaise des Grandes Rousses (modalités à étudier) ;
- une étude sur l'écrêtement généré par les barrages EDF avec les consignes de gestion actuelles (avenant à l'étude réalisée par Hydretudes) ;
- une réflexion avec EDF sur la vidange préventive des barrages et la faisabilité de l'évolution des consignes de gestion (modalités à étudier) ;
- une réflexion sur les dépôts dans les CIC et leur vidange (compléments à apporter par Hydretudes).

Il précise que la coordination continue avec la Direction des Routes du Conseil général à propos des grands projets routiers du secteur (déviations de Péage de Vizille, des Ruines de Séchilienne, de la Plaine des Sables).

Questions / Réponses

M. Alessandri (CARS) demande l'incidence des aménagements sur la nappe phréatique.

M. Verdeil répond que les premiers éléments d'impact figurent dans l'étude en cours mais que l'inondation par les nappes n'est pas étudiée à ce stade.

M. Decout (ONEMA) regrette que les aspects liés à la vie piscicole n'aient été abordés qu'au travers de la franchissabilité des seuils EDF et aurait souhaité une réflexion plus générale sur la restauration des populations piscicoles, enjeu important du bassin versant.

M. Payen (Maire du Bourg d'Oisans) demande si une étude juridique autour du rôle des barrages amont sera réalisée.

M. Verdeil rappelle l'objectif des barrages EDF tel qu'inscrit dans le texte de la concession : « Réguler le débit de la Romanche pour les usines hydroélectriques aval ». Il ajoute qu'à ce stade, il ne s'agit pas de rechercher les responsabilités, mais plutôt de mener une étude scientifique et technique sur ces aspects. Il rappelle la démarche engagée (voir plus haut).

Mme Comparat (Jarrie – CCSG) rappelle l'enjeu des corridors biologiques sur le bassin versant et demande de se rapprocher des démarches lancées par le Conseil général.

M. Manin indique que des échanges ont eu lieu à ce sujet avec le Service Environnement du Conseil général et M. Gachet rajoute que le Symbhi est d'accord pour intégrer ces enjeux à la réflexion et de les mettre en perspective mais que ce ne sera pas au Symbhi de mettre en œuvre les mesures proposées.

M. Dupont (Chargé de Mission pour le Contrat de Rivière Romanche – SACO) propose la mise en place d'une réflexion globale autour de la thématique des milieux naturels (enjeux – protection des espèces – aménagements prévus – problématique piscicole), autour d'un groupe de travail, et autour du projet du Symbhi comme de la démarche globale de Contrat de Rivière. Les membres, les rencontres à mettre en place et le calendrier sont à discuter.

M. Manin indique le lancement prochain d'une étude diagnostic (état des lieux) sur les milieux (faune-flore) (démarrage de l'étude en février sur le secteur en aval de Séchilienne et préparation du cahier des charges pour la même prestation sur le bassin amont) et M. Gachet ajoute que le Symbhi est tout à fait d'accord pour participer à cette réflexion.

M. Deschamps (AAPPMA La Gaule Vizilloise) indique la raréfaction des poissons dans la traversée de Vizille et la dégradation de la situation (niveaux fluctuants – mauvaise qualité de l'eau). Il souhaite participer à ce groupe de travail.

M. Mano (ASMR – Moyenne Romanche) demande si l'impact des aménagements sur le profil en long a été étudié.

M. Verdeil répond qu'un ingénieur d'Hydretudes et qu'un Assistant au Maître d'Ouvrage (M. Lefort – expert de cette thématique) traitent cette thématique de manière approfondie. Il signale l'existence d'une étude antérieure qui a des conclusions différentes sur le devenir des seuils de la vallée et qu'elle sera confrontée à l'analyse en cours.

Mme Adobati (Maire de Notre Dame de Mésage) se félicite de l'avancée du projet et préconise de garder du bon sens car il ne sera pas possible de redonner l'aspect vierge originel de la rivière. Même si elle souhaite ne pas en arriver là et prend toute l'ampleur de la problématique piscicole, elle indique qu'un choix devra peut-être être fait entre la protection des personnes et des poissons.

M. Pichoud (Conseiller Général du canton de l'Oisans) remercie le Symbhi pour le travail de concertation réalisé mais se fait l'écho des inquiétudes de la population de l'Oisans, et qui ont été entre autres transmises par l'APAO. Il souhaite que les études complémentaires annoncées soient lancées rapidement.

M. Veyret souligne que le Symbhi souhaite faire avancer le projet et que la concertation continue et les personnes concernées auront la possibilité de s'exprimer à nouveau.

M. Gachet souligne la volonté du Symbhi d'associer la population dès le démarrage du projet, même si toutes les réponses techniques ne peuvent être encore apportées. Les interrogations seront levées et les compléments d'information seront apportés au fur et à mesure, et de manière plus détaillée lors des études d'Avant-Projet.

M. Dentin (Association du Moulin) demande si une expertise complémentaire sera réalisée pour les impacts sur le pont de la RN 85.

M. Verdeil répond que les solutions techniques complémentaires pour contrer les effets de l'enlèvement du seuil Tardy existent et seront définies lors des études, notamment avec l'expertise de la Direction des Routes.

M. Chalier (Chambre d'Agriculture) se félicite que les études annoncées vont dans le sens demandé lors de la concertation. Il souhaite cependant que les aspects agricoles soient plus approfondis par le biais d'une étude d'impact plus globale sur cette thématique.

M. Gachet confirme l'intention du Symbhi de lancer cette étude comme il l'a fait sur le Projet Isère Amont. Le calendrier n'a pas été encore discuté mais il est peut-être opportun de la lancer rapidement.



Présentation du scénario final du Schéma d'Aménagement de la Romanche

Présentation

Lionel Guitard présente et justifie les actions retenues parmi les deux scénarios originels, pour construire le scénario final du Schéma d'Aménagement de la Romanche.

Les actions sont ainsi énumérées d'amont en aval et figurent dans le document envoyé au Comité Romanche.

Questions / Réponses

M. Girard (APAO) fait part des remarques suivantes :

- *il se félicite tout d'abord qu'EDF participe à la réflexion. Il précise que les agriculteurs joueront également leur rôle et apporteront leur contribution ;*
- *il indique que les résultats des questionnaires ne sont pas représentatifs car ils ne concernent qu'une infime partie de la population de l'Oisans. Il demande au Symbhi de réaliser plus d'information ;*
- *il indique que le projet est défini pour une crue de temps de retour 30 ans et s'interroge sur ce qu'il adviendra pour une crue centennale ;*
- *il indique que le risque vient du Vénéon, qui n'est pas maîtrisé par un barrage ;*
- *il préconise des actions à faire en prévention au niveau des barrages et rappelle les calculs qu'il a transmis au Symbhi.*

Il faut tout d'abord préciser que les lettres d'information et les invitations à participer aux réunions publiques et à débattre ont été distribuées dans les 10 500 boîtes aux lettres des 11 communes concernées. Une conférence de presse, des articles, des interviews du Président, des affiches se sont fait l'écho de la démarche de concertation. Sont venus aux réunions et ont répondu aux questionnaires, les personnes concernées par le projet.

M. Guitard indique que le débordement dans les champs d'inondation contrôlée débute à la crue trentennale (temps de retour 30 ans) et que leur fonctionnement est optimisé pour la crue centennale (réduction du débit de pointe et protection des zones habitées).

Une discussion s'ensuit sur le déroulement de la dernière crue de 1968 estimée à 310 m³/s au Pont Rouge et qui aurait atteint le niveau du tablier, à la limite de la tenue des digues. M. Rey (Syndicat Unique de l'Oisans) indique que les digues ont tenu mais que les Gorges ont été touchées, tout comme l'Usine Rhodia à l'aval.

Mme Glasman (APAO) indique que le secteur de Pissevache (commune d'Allemont) n'était pas inondé en 1968.

M. Arnaud (EDF) indique que les calculs présentés en séance s'appuient sur des valeurs de débit constantes, alors qu'il convient de raisonner sur les volumes d'écoulement. Des réponses seront apportées par le Symbhi aux interrogations de l'APAO.

M. Payen (Maire du Bourg d'Oisans) indique que la crue de temps de retour 30 ans considérée aujourd'hui correspond à la crue centennale considérée il y a plusieurs années, et que cette crue trentennale n'a pas été observée depuis 90 ans. Il demande par ailleurs d'utiliser les valeurs réelles des débits, plutôt que des fréquences.

Il s'inquiète par ailleurs du débordement dans la Plaine de Sarenne pour la crue décennale, alors qu'il n'a pas été observé en 1968. M. Moreau (Adjoint aux Travaux de la commune du Bourg d'Oisans) demande la raison des inondations à des niveaux différents.

M. Guitard indique que le refoulement actuel pour la crue décennale inonde une faible partie de la plaine. Ces aspects seront regardés.

M. Gachet demande que les surfaces qui seront inondées pour les différentes crues (décennale, trentennale, centennale) soient bien définies.

M. Chalier (Chambre d'Agriculture) demande pourquoi les champs d'inondation contrôlée du secteur des Alberges ont été abandonnés.

M. Guitard explique les incertitudes techniques qui ont conduit à abandonner ces sites, c'est-à-dire l'alimentation depuis la Romanche, et les faibles variations de niveaux entre la crue trentennale et la crue centennale qui induisent des incertitudes sur les débits d'alimentation vers le site.

Il explique aussi pourquoi la faisabilité de certains sites doit être encore étudiée.

M. Le Calvez (AAPPMA du Bourg d'Oisans) demande la hauteur d'effacement de la digue au pied de la falaise des Grandes Rousses.

M. Verdeil répond que tout ce qui dépasse du terrain naturel sera enlevé. Le lit mineur de la rivière ne sera pas touché.

M. Payen (Maire du Bourg d'Oisans) demande les raisons de l'élargissement du lit de la Romanche vers la rive gauche de 40 m : pour des raisons hydrauliques ? pour redonner de la liberté à la rivière ?

Il indique souhaiter conserver les potentialités de développement de la commune et considère que la participation en termes d'espaces est déjà importante.

M. Verdeil répond que l'écrêtement amont nécessaire au transit sans débordement dans la traversée du Bourg d'Oisans n'est pas garanti (incertitudes sur les champs d'inondation contrôlée de l'amont) d'où ce recul a minima pour des raisons hydrauliques. De fait, ce recul aura aussi un intérêt environnemental.

M. Alessandri (CARS) demande d'optimiser le recours à la zone des Petites Sables, à l'entrée des Gorges.

M. Salvetti (Syndicat Unique de l'Oisans) demande pourquoi un parti pris pour les champs d'inondation contrôlée alors qu'il faudrait aménager l'amont du Vénéon, et le secteur de Plan du Lac.

M. Guitard indique que la pente de la rivière est beaucoup trop importante et que pour assurer un écrêtement efficace, il faudrait réaliser de très nombreux barrages.

M. Verdeil cite l'exemple de l'Île Falcon qui a été étudié au scénario 1 : un champ d'inondation contrôlée sur cette zone à forte pente n'apporterait qu'une réduction du débit de crue d'environ 1 %.

Melle Lebeau (SOVEMAT) fait part de plusieurs remarques :

- elle signale qu'il est inconcevable d'enlever la digue autour de leurs installations car c'est grâce à cet ouvrage que sa société a le droit de travailler sur ce site ;
- elle s'interroge sur le risque de capture de la gravière ;
- elle demande les modalités d'enlèvement progressif du gué ;
- elle se demande pourquoi la plage de dépôt est proche de la Bayette alors que les questionnaires étaient en faveur d'une plage de dépôt proche de la confluence Romanche – Vénéon.

M. Guitard rappelle les critères techniques qui ont conduit au choix du site de la plage de dépôt. Sur les autres aspects et notamment sur les modalités de gestion, les analyses sont à approfondir.

M. Moreau (Adjoint aux Travaux de la commune du Bourg d'Oisans) demande la raison de l'abandon du champ d'inondation contrôlée en rive droite entre La Bayette et Sarenne, et pourquoi le recul de la digue n'est pas réalisé en RD.

M. Guitard rappelle les problèmes de restitution des eaux via le Font Peyrol et la Sarenne, à travers les zones habitées du hameau de Sarenne. M. Verdeil indique que par ailleurs, les coûts du déplacement de la RD 1091 seraient très importants.

M. Chalier (Chambre d'Agriculture) demande la raison de l'abandon des champs d'inondation contrôlée de l'Ile Falcon et de Jouchy.

M. Guitard rappelle la très faible efficacité de ces sites sur la réduction du débit de crue. Mr Verdeil précise que le coût du CIC de l'Ile Falcon et de Jouchy est de 7 millions d'euros.

M. Alessandri (CARS) rappelle qu'il préférerait la mise en œuvre du scénario 2 sur le secteur de l'Ile Falcon, car cela supposait que les casiers prévus par l'Etat pour le risque majeur n'étaient pas réalisés. Il regrette que le choix fait lors de cette réunion ne tienne pas compte des décisions qui seront prises suite aux études menées prochainement pour le risque majeur des Ruines de Séchilienne.

M. Veyret rappelle la démarche entreprise par le Symbhi pour traiter de ce risque majeur : les études sont en cours ou démarrent pour certaines et un point sera fait avec le Préfet vers le milieu de l'année 2008 à propos du choix de la parade hydraulique la plus pertinente (galerie, casiers...). Ces études et le Schéma d'Aménagement de la Romanche se rejoindront mais en attendant, il convient d'avancer sur une solution.

M. Verdeil en profite pour rappeler les objectifs de l'étude sur modèle réduit physique (maquette) et de l'étude de faisabilité des différentes parades envisageables. Il confirme que le Schéma d'Aménagement de la Romanche laisse pour le moment libre le secteur de l'Ile Falcon.

M. Gros (CARS) apprécie la concertation menée par le Symbhi et souhaite une concertation similaire pour le projet routier de la déviation de Péage de Vizille.

M. Mistral rappelle que le Conseil général n'a repris la gestion de la RD 1091 qu'en 2006.

M. Gros (CARS) indique qu'un éboulement de plus que 3 millions de m³ devra être pris en compte.

M. Gachet indique que les études menées dans le cadre des Ruines de Séchilienne, sont réalisées avec l'appui et les préconisations d'un groupe d'experts internationaux et que des hypothèses déjà pessimistes (éboulement en une fois notamment) sont prises en compte.

M. Chalier (Chambre d'Agriculture) rappelle que les digues servent aussi aux dessertes agricoles et demande comment tous les usages seront conciliés.

M. Gachet répond que la compatibilité des différents usages reste à étudier mais que les circulations seront bien maintenues.

M. Alessandri (CARS) demande enfin des précisions sur les travaux prévus sur les digues en aval de Vizille.



Présentation des aspects Usages et Loisirs

Présentation

Lionel Guitard (Hydrétudes) rappelle que la variante 2 (aménagement multi-usages) a obtenu le plus de suffrages.

Cette série de mesures est retenue avec deux évolutions :

- les deux passerelles sur la Romanche sont enlevées car elles desservent des zones limitées et sont d'un coût important ;
- la crête de digue sera revêtue avec du stabilisé (type 0-31.5 mm) pour une piste multi-usages. Les VTT circuleront donc en crête de digue pour limiter l'emprise sur les zones agricoles.

Questions / Réponses

M. Dupont (Chargé de Mission pour le Contrat de Rivière Romanche – SACO) propose la mise en place d'une réflexion globale autour de cette thématique, au même titre que pour les milieux naturels.

Le Symbhi est d'accord avec cette proposition et étudiera les modalités avec M. Dupont.



Informations diverses

Participation des intercommunalités

M. Gachet indique qu'une réunion avec les Services de la Préfecture a eu lieu à ce sujet et que ces derniers ont indiqué que les intercommunalités concernées devaient délibérer pour prendre la compétence d'aménagement de rivière.

M. Berhault rappelle que les membres de la CCSG sont favorables à cette participation mais s'interroge si cette décision pourra être prise avant les prochaines élections.

M. Payen indique une position similaire au sein du SACO mais ne pense pas que cette décision puisse être prise avant les élections.

Croix du Plan

- démarrage en cours de la maîtrise d'oeuvre pour la 2^o tranche de travaux de la digue de la Croix du Plan au Bourg d'Oisans ;
- début des travaux : été 2008.

Ruines de Séchilienne

- la maquette de la vallée de la Romanche est en cours d'achèvement, au sein du laboratoire de la Compagnie Nationale du Rhône à Lyon. Les premiers essais auront lieu fin février. Le Symbhi réfléchira à un déplacement des élus et personnes intéressées pour une visite de la maquette ;
- l'étude de faisabilité de toutes les solutions envisageables va démarrer dans les tous prochains jours.

La séance est levée par M. Veyret à 17 h00.

Le prochain Comité Romanche aura lieu dans environ 3 mois (convocation par courrier ultérieure). Il aura pour objet la présentation des résultats de l'étude du scénario final d'aménagement.

